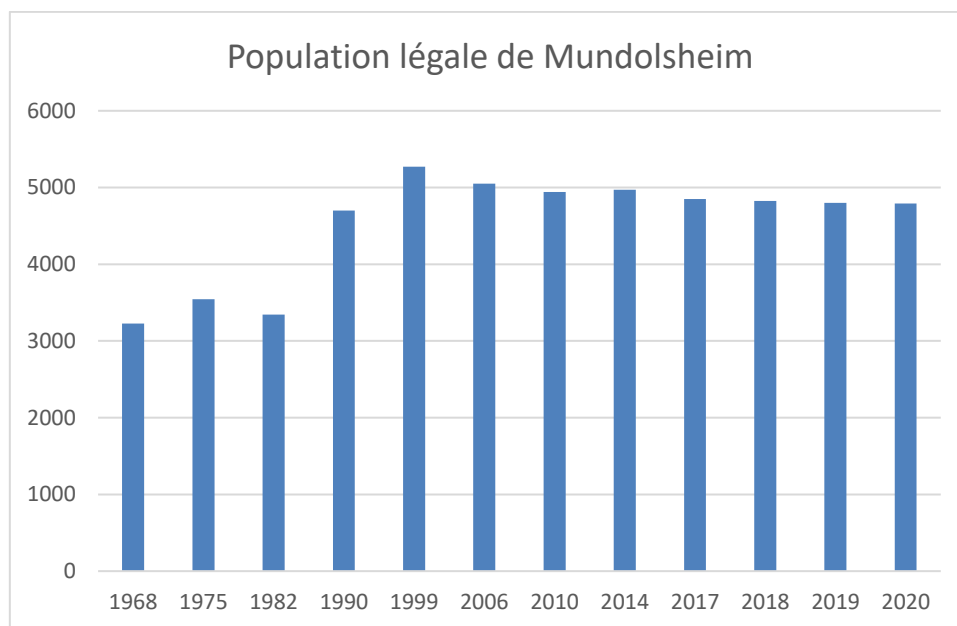




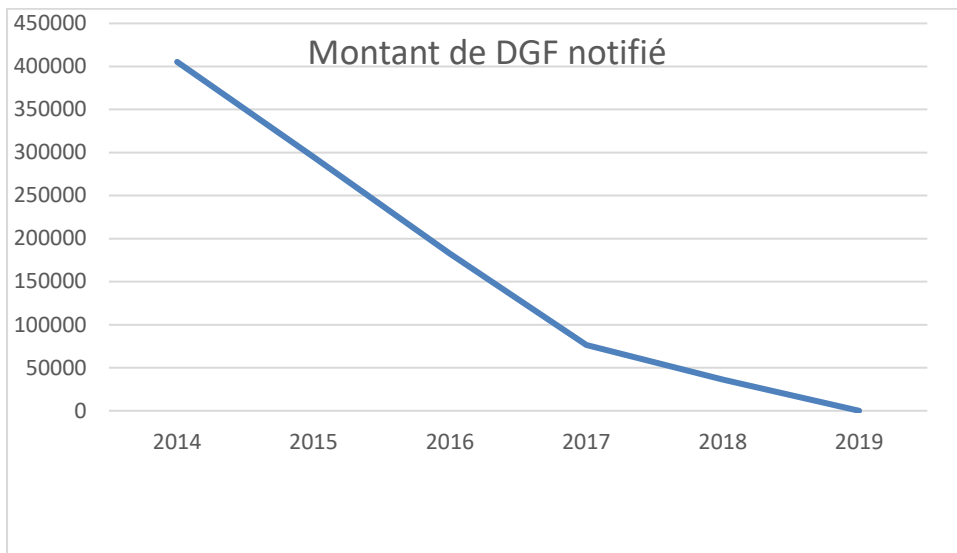
Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2020

1. Éléments de contexte : budgétaire, évolution de la population

La commune de Mundolsheim connaît ces 20 dernières années une baisse marquée de sa population, comme l'indique le graphique ci-dessous :



Avec un potentiel financier, et un revenu moyen par habitant au-dessus de la moyenne de la strate des communes de 3500 à 5000 habitants, la commune de Mundolsheim est considérée comme une commune « riche » et subit à ce titre une baisse très marquée de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) depuis 2014, illustrée comme suit :



2. Priorités du budget et crédits d'investissement pluriannuels

Le budget 2020 sera consacré principalement au projet de Pôle intergénérationnel et de parc public qui mobilisera dans les années à venir une grande partie des finances de la commune. D'un montant prévisionnel de dépenses d'environ 6 millions d'euros HT échelonnées entre 2020 et 2023, le projet pourrait être cofinancé par la CAF, l'Etat, et le Département du Bas Rhin avec un montant total de subventions d'environ 2 à 2,5 millions d'euros.

Il amènera la commune à emprunter 4 à 5 millions d'euros en deux à trois fois dans les trois prochaines années. Ces emprunts se feraient sur 30 ans.

Compte tenu de ces besoins de financement et du faible niveau des taux d'intérêts actuellement, un emprunt de 2 millions d'euros pourrait être contracté au courant de l'exercice 2020. Il sera inscrit par décision modificative, au moment de la contractualisation.

La section d'investissement présentera en 2020 un suréquilibre de l'ordre de 1 500 000 €, qui s'explique par les cessions immobilières réalisées ces dernières années par la commune (forêt communale, terrain des Floralties), et par la décision en concertation avec le Trésorier, de procéder à l'inscription des crédits budgétaires nécessaires à la réalisation du Pôle Intergénérationnel en Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP), à compter de l'approbation de l'Avant Projet Détaillé (APD) de l'opération du Pôle intergénérationnel. Cela signifie que le Conseil Municipal validera courant 2020 les crédits qui seront ouverts sur les 3 prochains exercices, pour le Pôle intergénérationnel et le parc public. En 2020, les crédits nécessaires correspondent principalement aux frais d'études, de l'ordre de 390 000 €.

L'exercice 2020, pour la section d'investissement, se caractérise également par des crédits reportés (engagés avant le 31/12, mais non encore mandatés), de l'ordre de 350 000 €. Les crédits nouveaux inscrits aux budgets, outre le pôle intergénérationnel, se structurent autour des grandes thématiques suivantes :

- renouvellement du parc roulant, pour moins de pollution, et de meilleurs outils de travail pour les agents (véhicule, tondeuse autotractée, autolaveuse, etc)
- renouvellement du patrimoine bâti (traitement humidité église protestante, diagnostic géotechnique église catholique, dernière tranche des travaux au sous sol de l'école maternelle du Haldenbourg etc)
- économies d'énergie (fenêtres mairie, pompe à chaleur gymnase, renouvellement éclairage public rue Saint Thomas, renouvellement éclairage centre culturel et villa Ravel.

Les investissements les plus importants inscrits au budget 2020 figurent ci-dessous, et représentent à eux seuls plus de 80 % des dépenses réelles d'équipement du budget primitif 2019 :

Article et/ou Opération	Objet	Montant
E30 – maison de l'enfance (pôle intergénérationnel)	Maîtrise d'œuvre	380 000 €
S12 – Gymnase	Pompe à chaleur	60 000 €
A11 – Ateliers	Achat d'un véhicule de transport	35 000 €
A10 – Mairie	Remplacement fenêtres et volets roulants côté Nord	30 000 €
A21 – église catholique	Réfection toiture clocher	30 000 €
A21 – église catholique	Tranches optionnelles parvis	30 000 €
A11 - Ateliers	Tondeuse autotractée	20 000 €
A21 – église catholique	Etude géotechnique	20 000 €

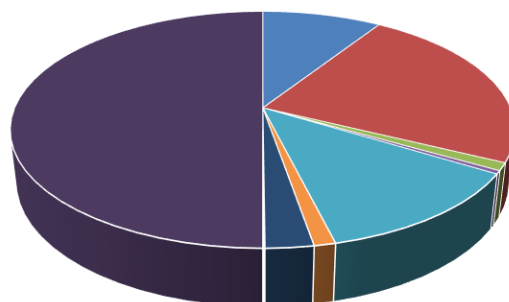
3. Ressources et charges des sections de fonctionnement : évolution, structure

Le montant total du budget primitif 2020 en section de fonctionnement s'établit à 6 979 907,78 €, en hausse par rapport à celui de l'exercice 2019, du fait de l'excédent de fonctionnement reporté plus important.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre et excédent reporté) s'établissent à 5 091 070,65 €, en baisse de 0,8 %.

La répartition des dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif 2020 est la suivante :

Répartition des dépenses de fonctionnement au BP2020



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuations de produits
- Dépenses imprévues (fonctionnement)
- Virement à la section d'investissement
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Autres charges de gestion courante

Il est important de noter ici que toute comparaison avec des communes de taille équivalente ne pourra être pertinente qu'en prenant en compte le niveau de service assuré à la population par des personnels employés par la commune. Ainsi, la commune de Mundolsheim dispose d'un service enfance assurant l'animation des temps de garde le matin, le midi, et après l'école, ainsi que l'ALSH – Accueil de Loisirs Sans Hébergement - les mercredis et les vacances. De même, le service jeunesse, et les services d'accueil collectif et familial de la petite enfance (halte-garderie et crèche familiale) sont assurés en régie, et non en délégation de service public, ce qui implique des dépenses supplémentaires compensées en partie par des recettes (facturation aux familles et subvention de la CAF – Caisse d'Allocations Familiales).

Les services enfance, jeunesse, et petite enfance représentent à eux seuls plus de 50 % des frais de personnel totaux.

L'impact de la crise sanitaire du COVID sur les finances de la commune, dans la section de fonctionnement a été pris en compte dans l'élaboration des prévisions budgétaires 2020 et évalué de la manière suivante :

- prise en compte des achats divers supplémentaires liés aux protocoles sanitaires, aux mesures de protection des agents et de la population : achat de masques, de gel hydroalcoolique, de produits d'entretien virucide, d'équipements de protection individuels
- prise en compte des dépenses de fonctionnement annulées du fait de la fermeture des services
- prise en compte des services qui ne seront pas facturés du fait de la fermeture des services
- prise en compte de recettes de la CAF inférieures de 25 % aux recettes attendues
- prise en compte du mécanisme de compensation des recettes au chapitre 70 mis en place par l'Etat

Au total, le coût net pour la commune, en l'état actuel de nos connaissances, s'élèverait à 115 000 €.

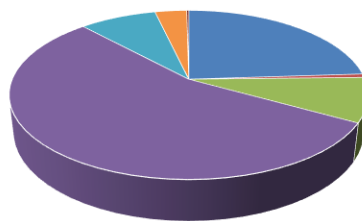
Recettes de fonctionnement

Au BP 2020, l'article consacré à la DGF fait apparaître un crédit nul, comme ce fut le cas au compte administratif 2019.

En matière de fiscalité, la réforme de la taxe d'habitation mise en œuvre par l'Etat en 2018 n'a pas eu d'impact sur les recettes fiscales de la commune. Les prévisions au BP 2020 tiennent compte de la valorisation de 0,9% des bases pour la taxe d'habitation et de 1,2% pour la taxe foncière décidée par le Parlement, et du retour à l'abattement de droit commun sur la taxe d'habitation décidée par délibération en juin 2018.

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2020 sont en légère augmentation de 2,7 % par rapport à celles du budget précédent et s'élèvent à 5 306 906 €. Elles se répartissent comme suit :

Répartition des recettes de fonctionnement au BP 2020



- Résultat de fonctionnement reporté
- Atténuations de charges
- Produits des services, du domaine et ventes d.
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits financiers
- Produits exceptionnels

4. Niveau de l'épargne brute et niveau de l'épargne nette

L'épargne brute correspond à l'autofinancement : elle permet de couvrir en priorité le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement. Elle se calcule par différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle s'élève à environ 900 000 € pour l'année 2019, à un niveau plus élevé qu'en 2018, compte tenu du rattrapage de recettes provenant de la CAF.

L'épargne nette s'obtient en retirant de l'épargne brute, l'encours de la dette au 1^{er} janvier. Elle s'établit quant à elle à 560 000 € en 2019, en hausse par rapport à 2018, pour les raisons avancées en matière d'épargne brute.

5. Montant du budget consolidé

Le budget consolidé pour l'exercice 2020 s'établit à 8 685 283,55 € en dépenses, et à 10 174 301,83 € en recettes, réparties comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2020	Chapitre	BP 2020
011 - Charges à caractère général	1 271 595,00	002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 673 001,78 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 235 660,00	013 - Atténuations de charges	47 000,00 €
014 - Atténuations de produits	145 000,00	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	592 110,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	61 000,00	73 - Impôts et taxes	3 837 541,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 726 741,94	74 - Dotations, subventions et participations	576 140,00 €

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	162 095,19	75 - Autres produits de gestion courante	238 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	362 350,00	76 - Produits financiers	5,00 €
66 - Charges financières	9 165,65	77 - Produits exceptionnels	15 610,00 €
67 - Charges exceptionnelles	6 300,00		
TOTAL	6 979 907,78		6 979 907,78 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2020	Chapitre	BP 2020
20 – immobilisations incorporelles	4 100 €	10 – dotations, fonds divers et réserves	155 000 €
21 – immobilisations corporelles	55 904,20 €	040 – Opérations d'ordre en sections	162 095,19 €
Opérations d'équipement	1 234 609,07 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	1 726 741,94 €
16 – emprunts et dettes assimilées	347 962,50 €	001 – solde d'exécution positif reporté	1 150 556,92 €
26 - participations	9 800 €		
020 – dépenses imprévues	53 000 €		
TOTAL	1 705 375,77 €		3 194 394,05 €

6. Principaux ratios

	2018	2019	moyenne strate*
dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	4 965 533,71	4 832 331,07	
recettes réelles de fonctionnement (RRF)	5 393 954,24 €	5 740 955,40	
annuité de la dette	389 796,05	347 281,23	
Dette/population	325,48	254,71	782
excédent global de clôture			
produit des impositions directes	3 677 490,96	3 815 187,57	
Dette / RRF (taux d'endettement)	29,12%	21,31%	76,70%
dépenses d'équipement (avec Restes à Réaliser)	774 169,20	904 264,10	
dépenses d'équipement/population	160,45	188,31	292
encours de dette au 31/12/N	1 570 461,60	1 223 140,37	
Dépenses d'équipement /RRF = taux d'équipement	14,35%	15,75%	28,60%
DGF	36 428,00	0,00	
DGF/population	7,55	0,00	151
dépenses de personnel (chapitre 012)	3 300 863,05	3 081 498,82 €	
dépenses de personnel /DRF	66,48%	63,77%	53,00%
Potentiel financier**	6 700 909,00	6 701 503,00	
Potentiel financier par habitant	1 388,79	1 391,50	932
épargne brute	428 420,53	908 624,33	
épargne nette	38 624,48	561 343,10	
épargne nette par habitant	8,01	116,90	
dépenses réelles de fonctionnement / population	1 029,13	1 006,32	836
Produit des impositions directes / population	762,17	794,50	452
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 117,92	1 195,53	1019
marge d'autofinancement courant (DRF + Remboursement de la dette) /RRF	99,28%	90,22%	89,90%

* communes de 3500 à 5000 habitants - les collectivités locales en chiffres 2019 -

source DGCL

** source fiche DGF

L'analyse des principaux ratios présentés ci-dessus met au jour les éléments suivants :

- La collectivité présente des dépenses réelles de fonctionnement, et des dépenses de personnel qui s'expliquent par le niveau de service en régie assuré à la population, les usagers de ces services participant également au financement de ces derniers.
- La collectivité est très peu endettée.

7. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

La Commune de Mundolsheim, compte au 1^{er} janvier 2020, 94,24 emplois en équivalents temps plein. Le total des frais de personnel, incluant la cotisation à l'assurance statutaire, s'établissait en 2019 à 3 081 498,82 €. Le crédit voté au budget primitif 2020 est de 3 235 660 €, compte tenu de la souscription d'une assurance statutaire notamment.

8. Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition communaux à Mundolsheim sont les suivants :

- taxe d'habitation : 16,54 %
- taxe foncière sur le bâti : 14,83 %
- taxe foncière sur le non bâti : 59,19 %

Ils sont inchangés depuis 2005.